

**Société Civile Professionnelle
Christophe MARQUE & Jérémy HANOT
Huissiers de Justice Associés**

Le Logis du Roy
2, Rue du Cloître de la Barge
B.P. 40353
80003 AMIENS Cédex 1



Téléphone : 03.22.91.63.09
Télécopie : 03.22.91.92.46
e-mail : marque.hanot@orange.fr
www.huissieramiens-marquehanot.com

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

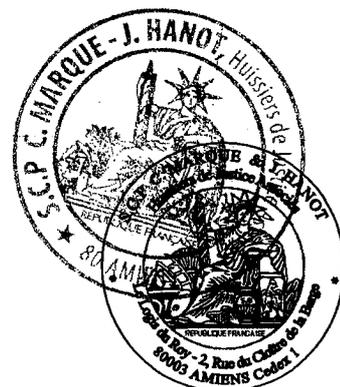
PREMIERE EXPEDITION



Dossier N° : 28256.00

SA CREDIT LOGEMENT

Date : 17.01.2019



Christophe MARQUE
Jérémy HANOT

Huissiers de Justice
Associés

Le Logis du Roy
2 Rue du Cloître de la Barge
- Bp 40353 -
80003 AMIENS Cédex

Téléphone : 03.22.91.63.09
Télécopie : 03.22.91.92.46

e-mail : marque.hanot@orange.fr

www.huissieramiens-marquehanot.com

IBAN:
FR944003000010000318092B33

PROCES-VERBAL
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

PREMIERE EXPEDITION

Coût (Avec Lettre)

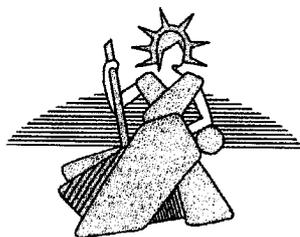
Nature	Montant
Art R 444-8	595.94
SCT A444-48	7.67
Total H.T.	603.61
T.V.A à 20 %	120.72
Lettre	3.80
Taxe forfaitaire	14.89
Total TTC	743.02

Coût (Sans Lettre)

Nature	Montant
Art R 444-8	595.94
SCT A444-48	7.67
Total H.T.	603.61
T.V.A à 20 %	120.72
Taxe forfaitaire	14.89
Total TTC	739.22

Art. R.444-8 : Droits fixes
Calculé sur la somme de 546487.2 €
SCT A.444-48 : Frais de Déplacement
DEP A.444-15 : Droit d'Engagement des Poursuite
Lettre : Affranchissement

Acte soumis à la taxe



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION D'IMMEUBLE

LE JEUDI DIX SEPT JANVIER
DEUX MILLE DIX NEUF

A LA DEMANDE DE :

SA CREDIT LOGEMENT , société anonyme au capital social de 1 253 974 758 euros dont le siège social est 50 Boulevard Sébastopol (75155) PARIS CEDEX 03, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 302 493 275, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Elisant domicile en mon étude.

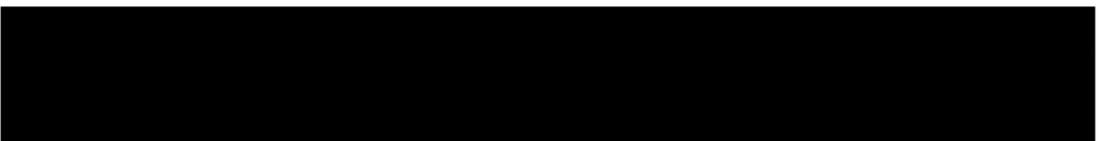
Et agissant en vertu de la grosse en forme d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'Amiens en date du 25.07.2017.

Je soussigné, Christophe MARQUE, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle Christophe MARQUE et Jérémy HANOT, Société titulaire d'un office d'Huissier de Justice à AMIENS, 2, rue du Cloître de la Barge.

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution,

Certifie m'être transporté ce jour à l'adresse suivante à ARRY (80), 2 – 2A – 2B rue de l'église.

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :



Lesdits biens cadastrés section AA 107-108-111-118



Dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 18.12.2018.

Là étant, accompagné de Monsieur LECAM Olivier, diagnostiqueur au sein du cabinet EXPERTISIMMO - 12 rue du Docteur Binant à AILLY SUR NOYE (Somme) chargé par la requérante d'établir les diagnostics prévus par la Loi et de procéder au mesurage des lieux, ledit mesurage joint au présent procès-verbal de description.

Et de Monsieur Jacky MALLET Serrurier à AMIENS (80) et de 2 témoins, Monsieur Jean-Pierre LENGLET et madame isabelle LENGLET demeurant tous deux à PICQUIGNY (80)

J'ai constaté que l'immeuble saisi était composé de 3 maisons d'habitation à usage locatif, deux occupées par des locataires (2 – 2A) et une (2 B) dont il m'est déclaré par les locataires présents que la maison est abandonnée par les occupants mais remplie de mobilier et objets.

EXTERIEURS :

Le n° 2 rue de l'église : maison accolée au 2A, le long de la rue. Photos 1-2-22.

Murs en crépi, toiture en tuiles mécaniques. Petit muret sans portail. Dallage à l'entrée.

Le n° 2A rue de l'église : maison accolée au n° 2, murs enduits et toiture en tuiles mécaniques. Petite barrière et muret le long de la rue. Photos 2-9-22. En angle avec l'impasse en descente, vers l'arrière de l'ensemble immobilier.

Débouche sur une cour bitumée à l'arrière de la maison 2 et 2A. (Photos 15 - 17)

En retour, au droit de l'immeuble précédent, dans cette cour, habitation n° 2B, de plain-pied. Murs en crépi et toiture en tuiles. Photos 16-17.

En bout de cette maison, terrain en herbes grillagé, avec arbres et balançoire. Photo 18.

Maison 2 :

Je rencontre Madame Amélia COUTUREAU qui me déclare être locataire de la maison.



Je lui fais part de l'objet de ma mission et de celle de M. LE CAM, auxquelles elle ne s'oppose pas.

Elle me déclare qu'elle est titulaire d'un bail à usage d'habitation en date du 18.7.2017. Que le loyer mensuel est de 852 euros dont 622 e perçus directement par les bailleurs auprès de la CAF. Que le loyer de Janvier n'est pas réglé à ce jour.

Etat général de la maison :

La maison est en mauvais état général ; les éléments de confort sont sommaires, en mauvais état, ou inexistantes.

Elle me déclare que la chaudière à chauffage central est hors de fonctionnement, qu'elle ne chauffe qu'au moyen de convecteurs électriques, le 1^{er} étage.

Elle me déclare enfin que la maison est assurée auprès de l'agence CREDIT AGRICOLE d'Abbeville.

Entrée sur rue : Une porte PVC double vitrage. Débouche sur couloir. Sol carrelage ancien. Murs papier tissé peint, ainsi que le plafond. Le tout en mauvais état. Photo 5.

Cuisine : Photo 6. Sur la gauche, donnant sur l'arrière. Sol carrelage ancien, murs peinture et faïence. Fenêtre PVC sur rue, double vitrage. Un volet roulant commande manuelle. Traces de moisissures sur extérieur. Meubles peinture grise, hauts et bas. 4 feux gaz, évier plastique deux bacs, robinet mitigeur.

Côté rue à la suite de la cuisine, partie salle à manger.

Salle à manger : cheminée briques avec insert hors état de fonctionnement. Sol identique à celui de la cuisine. Murs papier tissé peint, ainsi que le plafond.

Wc : Accessible depuis le bout du couloir. Sol carrelage blanc. Murs papier tissé peint de couleur verte. Une petite fenêtre PVC sur arrière, double vitrage. Moisissures sur mur extérieur. (photo 5).

Salle de bains : baignoire en angle, une vasque sur petit meuble, tiroir. Murs en faïence. .Porte bois peinte.

Chambre sur arrière : sol plastique, murs papier tissé peinture blanche, une fenêtre PVC double vitrage, volet roulant manuel. Un radiateur chauffage central sous la fenêtre. Un placard de deux portes encastré. Plafond comporte des traces d'humidité.



Pièce sur le devant : 1^{ère} pièce à droite dans le couloir. Sol parquet flottant. Murs papier tissé peint. Fenêtre sur rue double vitrage, volet manuel. Un radiateur chauffage central sous la fenêtre. Un placard encastré deux portes.

ETAGE :

Accès depuis escalier bois dans l'entrée. Murs peinture grise. Dégagement en haut de l'escalier desservant :

Chambre gauche sur rue : Photo 4.

Sol parquet brut, fenêtre PVC double vitrage. Murs papier peint blanc, plafond peinture. Porte d'entrée peinte hors d'état sol parquet brut. Un radiateur chauffage central sous fenêtre un placard encastré deux portes.

Chambre sur arrière :

Pas de fenêtre. Plafond dalles de polystyrène. Sol plastique. Mur et rampant peinture blanche. Un convecteur électrique.

Autre chambre à droite sur le devant : Photo 3.

Sol parquet brut, fenêtre PVC double vitrage avec volet roulant à commande manuelle. Murs papier peint blanc, plafond peinture. Porte d'entrée peinte hors d'état sol parquet brut. Un radiateur chauffage central sous fenêtre un placard encastré deux portes. Un convecteur électrique. Un lavabo sur colonne.

SOUS-SOL : Photos 7-8

Porte d'accès depuis l'entrée. La porte est dégonflée. Descente escalier en béton. Murs parpaings blancs, plafond béton. Comporte 5 compartiments

Porte PVC double, sur la cour à l'arrière du bâtiment.

Murs en partie faïence, une cuvette WC dans un local non fermé. Installation électrique : des fils ne sont pas attachés et pendent

Maison n° 2A :

Je rencontre Monsieur BURGHO Bruno qui me déclare être locataire de la maison.

Je lui fais part de l'objet de ma mission et de celle de M. LE CAM, auxquelles elle ne s'oppose pas.



Il me déclare qu'elle est titulaire d'un bail à usage d'habitation depuis le 15.02.2014. Que le loyer mensuel avec charges est de 712.59^e dont 130 euros de charges d'électricité notamment . 342,59^e sont réglés directement aux bailleurs par la CAF au titre de l'allocation logement.

Il me déclare que la maison est assurée par LA POSTE en sa qualité de locataire.

Etat général de la maison :

La maison est en bon état général, bien entretenue.

L'entrée dans la maison se fait par la porte fenêtre sur rue. PVC double vitrage. 2 volets roulants à commande manuelle. Un ne fonctionne pas.

Débouche directement sur la salle de séjour.

Salle de séjour : photo 11.

Sol carrelage avec quelques éclats. Plafond dalles de polystyrène. Murs papier tissé peint. Un convecteur électrique. Une cheminée en briques et bois ; hotte blanche. Insert à l'intérieur, en état de fonctionnement.

Cuisine : photos 10 - 12.

Sur l'arrière au bout de la salle. Séparation par un comptoir en bois. Monsieur BURGHO me déclare que ce comptoir lui appartient. Fenêtre PVC double vitrage ; volet électrique. Un convecteur sous fenêtre. Meubles de cuisine hauts et bas, aspect bois. Evier double avec mitigeur, en plastique, encastré sur meuble.

Salle de Bains :

Au fond à gauche dans la salle. Murs faïence blanche, sol carrelage. Un convecteur électrique. Une vasque encastrée sur meuble 2 portes, blanc. Un miroir 2 ampoules. Plafond peinture blanche. Une cabine de douche avec robinetterie complète. Une lumière électrique centrale. Une cuvette WC en coin avec chasse d'eau.

ETAGE :

Chambres photos 13-14.

Accès par escalier bois en entrant dans la maison. Désagagement desservant les deux chambres. Sol parquet flottant



Chambre sur arrière :

Sol parquet flottant.
Fenêtre PVC double vitrage sur arrière et une autre sur le côté. Volets roulants à commande manuelle.
Plafond dalles de polystyrène.
Murs papier peint tissé,, peinture grise.
Placards sous rampants.
Un convecteur électrique. Un lavabo sur colonne à l'entrée.
Une lumière électrique au plafond.

Chambre sur côté » de la maison :

Sol parquet flottant.
Fenêtre PVC double vitrage sur arrière et une autre sur le côté. Volets roulants à commande manuelle.
Plafond dalles de polystyrène.
Murs papier peint tissé,, peinture grise.
Placards sous rampants.
Un convecteur électrique.
Une lumière électrique au plafond.

C A V E :

Descente par escalier bois depuis le séjour.
Un seul compartiment. Un ballon d'eau chaude électrique.
Sol ciment.
Porte double PVC sur cour permettant le passage d'un véhicule. Et fenêtre double battant pvc . tubes néon au plafond.

Maison 2B :

Frappant à la porte de la maison 2B, personne ne répondant à mes appels, j'ai demandé au serrurier en présence des deux témoins cités plus haut, de procéder à l'ouverture forcée la porte d'entrée, après m'être assuré auprès des autres locataires du 2 et 2A que les occupants avaient quittés les lieux depuis plusieurs mois. Tous deux m'ont déclaré que la bailleuse était venue la semaine précédente, et qu'elle avait changé la serrure de la porte.

A l'intérieur, je constate qu'il reste des biens meubles dans un grand désordre, jonchant le sol, retournés ... aucune trace de présence humaine, absence de nourriture, produits d'hygiène...

Description des lieux :

Entrée par porte PVC avec vitrage.

En entrant sur la gauche, cuisine le long d'un couloir. Pailasse avec évier 2 bacs et mitigeur. Placards sur la droite. Fenêtre PVC double vitrage sur



évier. (photos 19-20). Sol carrelage.

Sur la droite, **séjour**. Photo 20. Cheminée avec insert. Murs placoplâtre peint. Fenêtre PVC double vitrage sur cour. En bout, porte fenêtre double vitrage avec volet. A l'extérieure, débouche sur une terrasse béton avec terrain décrit plus haut. Un convecteur électrique.

Face à la porte d'entrée, présence d'un dégagement débouchant sur :

Une salle d'eau : avec une douche, un lavabo sur colonne, sol carrelage, faïence au mur. Un convecteur électrique. Petit vasistas sur arrière. Plafond en dalles de polystyrène. Moisissures au mur. Pièce fermée par une porte.

Un local wc : murs en peinture, une cuvette wc, chasse d'eau hors d'état.

En repartant vers la gauche : une **1^{ère} pièce**.

Fenêtre PVC double vitrage sur cour, volet roulant manuel. Un convecteur électrique. Sol parquet flottant. Plafond couvert de dalles. Murs placoplâtre peinture blanche. Une porte, un point lumineux électrique central. Photo 21.

En poursuivant depuis la pièce précédente : autre porte débouchant sur une **dernière pièce**. Sol parquet flottant. Plafond en dalles de polystyrène, un convecteur électrique. Volet roulant commande manuelle, fenêtre pvc double vitrage.

Depuis l'extérieur, dans l'angle des deux constructions, un local fermé par un volet défoncé. Photo 17

J'ai fait refermé les lieux après desdites constatations, apposant une affiche précisant que les clés de la porte d'entrée étaient déposée à l'Etude.

Ces constatations terminées, je me suis retiré, et, de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat auquel sont annexés **22** clichés photographiques pris par mes soins, ce jour, outre copie du plan cadastral et le mesurage des lieux. J'atteste que lesdites photos n'ont fait l'objet d'aucune retouche ni transformation.

LE PRESENT ACTE EST REDIGE SUR 7 PAGES HORMIS LA PAGE DE GARDE - LES PLANCHES PHOTOS, ET LE MESURAGE.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 17.01.2019 à 14 H 30 , pour se terminer à 17 H 45 pour une durée de 3h15.

SOUS TOUTES RESERVES

